

Secteur : Industries de l'alimentation, des boissons et des médicaments

Sous-secteur : Magasins de spiritueux, de vin et de bière

Classification de l'industrie :
CTI 6021 Magasins de spiritueux
CTI 6022 Magasins de vin
CTI 6023 Magasins de bière

Palier de gouvernement : Fédéral

Mesures : *Loi sur l'importation des boissons enivrantes*, L.R.C. (1985), ch. I-3

Description : La *Loi sur l'importation des boissons enivrantes* confère à chacun des gouvernements provinciaux le monopole de l'importation des boissons enivrantes sur son territoire.